

RAPPEL REGLEMENT BRADERIE DUNKERQUE DU 15 AOUT

DOCUMENTS

- **Les laissez-passer sont à imprimer par vos soins** via votre compte "my brocante".
- **Aucun** laissez-passer ne sera transmis par la Mission Commerce, et vous ne pourrez pas pénétrer dans le périmètre sans ce document.
- La plaque d'immatriculation doit être conforme à celle du laissez passer.
- Le pass véhicule doit être positionné de manière visible sur le pare-brise afin de faciliter le contrôle d'accès au périmètre. Si vous avez plusieurs véhicules, imprimez autant de pass que de véhicule et stabiloter la plaque correspondante.
- Les commerçants sédentaires sont invités à afficher les laissez-passer sur leur vitrine, pour informer les extérieurs de bien libérer les accès magasin.

INTERDICTIONS GENERALES

Loteries, hauts parleurs, sources de chaleur (hamburgers, friture, kébab...)

SAUF AUTORISATION de la Mission Commerce via un arrêté.

La vente d'animaux, armes, etc...

SECURITE – HYGIENE PRESERVATION DU DOMAINE PUBLIC

- Les exposants ne pourront pas installer leurs équipements ou véhicules aux points de cisaillement et sur les bouches à incendie. En permanence, ces bouches à incendie ne devront jamais être encombrées et devront toujours rester accessibles. A cet effet, un espace d'un mètre mesuré de part et d'autre de leur axe devra rester dégagé.
- Un passage de 5 m de largeur sera prévu pour l'accès éventuel des services de sécurité et de secours dans toutes les voies de la braderie. Aucun débord ni surplomb sur ce passage ne sera admis sous peine de verbalisation.
- Il est interdit aux exposants d'implanter des piquets ou tous autres supports similaires sur les revêtements des artères et trottoirs ou de les détériorer. Les contrevenants seront rendus responsables des dégâts occasionnés et comme tels poursuivis et exclus des prochaines brocantes ou activités commerciales. De même, il est interdit de retirer le mobilier urbain et panneaux de signalisation.
- Le stationnement des véhicules sur les trottoirs sera impérativement interdit et immédiatement sanctionné sauf autorisation municipale.

PROPRETE

- Les exposants ne devront laisser traîner aucun déchet sur l'emplacement et repartir impérativement avec.
- Des contenants sont prévus sur tout le périmètre.
- Ils emporteront à leur départ caisses, emballages, cintres... qu'il leur est interdit d'abandonner sur place.
- Pour les véhicules admis dans la braderie l'exposant devra prévoir une protection sous le véhicule pour éviter toute perte d'huile.

ACCES AU PERIMETRE

- **Emplacements A** : par la place Charles Valentin au carrefour de la rue Clemenceau à côté de Mobalpa.
- **Emplacements B** : par le carrefour Sainte Barbe / Royer.
- **Emplacements C** : par le boulevard Alexandre III à l'intersection avec la route de l'écluse de Bergues près de Subway (arriver par-là sous-préfecture pour faire la queue)
- Les places attribuées ne pourront être ni cédées ni louées.
- L'accès au lieu de déballage s'effectuera entre 6h30 et 7h30.
- Les véhicules devront être sortis impérativement pour 8h sauf ceux autorisés.
- La vente commencera à 8h pour se terminer à 17h.
- La chaussée sera impérativement libérée à 18h.

Les agents de la ville se réservent le droit de refuser le stationnement d'un véhicule pour des raisons de gêne ou de sécurité

AUCUN EXPOSANT NE POURRA QUITTER LA BRADERIE AVANT 17h15 LE TEMPS DE LAISSER ENTRER LES VEHICULES

AUCUN EXPOSANT *NON INSCRIT*** NE SERA ACCEPTE LE JOUR MEME**

En outre, il est précisé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation du marché conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mission Commerce et Tourisme de Proximité.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.